

ECHIQUEL FUND

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 180751

(Ci-après dénommée le « **Fonds** »)

ECHIQUEL AGENOR SRI MID CAP EUROPE FUND - LU0969069516 - LU0969069359

Avis à destination des investisseurs en Belgique

Luxembourg, le 10 janvier 2022

Cher Actionnaire,

Les membres du Conseil d'Administration du Fonds (le « **Conseil d'Administration** ») souhaitent vous informer par le présent avis des modifications suivantes apportées au prospectus du Fonds (le « **Prospectus** ») en date du janvier 2022.

I. Fermeture partielle du compartiment « ECHIQUEL AGENOR SRI MID CAP EUROPE FUND » (le « Compartiment »)

Ce Compartiment fait partie de l'expertise globale sur les petites et moyennes capitalisations européennes de la société de gestion du Fonds, La Financière de l'Echiquier, composée de plusieurs fonds. Cette stratégie a connu un grand succès et a enregistré de nombreuses souscriptions au cours des trois dernières années.

Par conséquent, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver la fermeture partielle du Compartiment aux nouveaux investisseurs, afin d'en assurer la liquidité et de protéger la performance du Compartiment dans l'intérêt des actionnaires existants, à partir du 10 février 2022 et pour une période indéterminée (la « **Fermeture partielle** »).

Les actionnaires ayant investi dans le Compartiment avant la Fermeture partielle peuvent continuer à investir dans le Compartiment.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la section 9 « ÉMISSION D'ACTIONNAIRES » de la Partie A du Prospectus, en y ajoutant les informations suivantes :

« 9.4 Restrictions relatives aux souscriptions et aux conversions »

Les mesures décrites ci-dessous ne concernent que les compartiments suivants :

- *Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe Fund*
- *Echiquier Entrepreneurs Small Cap Europe*

Afin, entre autres choses, de protéger les Actionnaires existants, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider de procéder à la fermeture d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions et de ne plus accepter de nouvelles souscriptions ou conversions dans le Compartiment ou la catégorie d'actions concernés i) de la part de nouveaux investisseurs qui n'ont pas encore investi dans ledit Compartiment ou dans ladite catégorie d'actions (« Fermeture partielle ») ou (ii) de la part de tous les investisseurs (« Fermeture totale »).

Les décisions prises par le Conseil d'Administration concernant une fermeture peuvent avoir un effet immédiat ou non et être effectives pendant une période non déterminée. Chaque Compartiment et chaque catégorie d'actions peuvent être fermés aux souscriptions et aux conversions sans préavis aux actionnaires.

À cet égard, un avis aux investisseurs sera envoyé à tous les investisseurs du compartiment concerné et un avis sera publié sur le site Internet www.lfde.com. Il sera mis à jour en fonction du statut des dites actions ou desdits compartiments. De fait, le Compartiment ou la catégorie d'actions fermé(e) pourra être rouvert(e) dès lors que le Conseil d'Administration estimera que les raisons de sa fermeture ne sont plus fondées.

Le contexte qui entoure une fermeture peut être, sans s'y limiter, que la taille d'un Compartiment donné est proche ou a atteint un niveau tel que le marché dans lequel il est investi a également atteint sa capacité maximale et que, par conséquent, le Compartiment ne peut être géré conformément aux objectifs de gestion et à la politique d'investissement définis. » [...]

Veillez noter que les modifications ci-dessus sont apportées uniquement à des fins de cohérence, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») et n'ont aucun impact sur la politique d'investissement, la liquidité ou la composition du portefeuille du Compartiment.

II. Changement de l'indicateur de référence du Compartiment

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la fiche d'information du Compartiment, section 1 « Objectif de gestion et politique d'investissement », sous-section 1.1 « Investissement du Compartiment » du Prospectus afin d'actualiser l'indicateur de référence et de remplacer l'indice « MSCI Europe Small Cap » par l'indice « MSCI Europe Mid Cap Net Return EUR » afin de faire correspondre l'indicateur de référence au montant des actifs sous gestion.

Veillez noter que les modifications ci-dessus sont apportées uniquement à des fins de cohérence, dans l'intérêt des Actionnaires et n'ont aucun impact sur la politique d'investissement, la liquidité ou la composition du portefeuille du Compartiment.

III. Décision relative aux commissions d'administration centrale et de dépositaire

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la section 8 « Dépenses » correspondant au Compartiment afin de refléter la décision de la société de gestion de ne plus payer les commissions de dépositaire et d'administration centrale, comme cela était prévu dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration informe les Actionnaires que la Société de Gestion payait les commissions de dépositaire et d'administration centrale à titre de geste commercial, depuis le lancement du Compartiment, afin de limiter l'impact financier individuel au regard du nombre limité d'investisseurs à l'époque.

Pour rappel, le montant maximum des commissions d'administration centrale est fixé pour le Compartiment au montant indiqué dans le Prospectus et les commissions de dépositaire pour le Compartiment peuvent aller jusqu'à un maximum de 0,01 % des actifs sous gestion.

Récemment, les actifs sous gestion et donc la base d'investisseurs du Compartiment ont augmenté à un niveau permettant le paiement des commissions susmentionnées au niveau du Compartiment, tout en limitant l'impact financier individuel pour les investisseurs.

Toutefois, il est à noter que la décision ci-dessus peut avoir un impact mineur sur les revenus nets générés par le Compartiment, puisque les commissions de dépositaire et d'administration centrale seront supportées directement par le Compartiment à partir du 10 février 2022.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur ainsi que le Prospectus en date de janvier 2022, disponibles sans frais, sur simple demande, au siège social du Fonds, ou sur le site Internet de La Financière de l'Echiquier : www.lfde.com.

Le Conseil d'Administration rappelle aux Actionnaires que s'ils n'approuvent pas les modifications mises en œuvre dans le Prospectus, ils peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais, en soumettant une demande de rachat conformément à la procédure décrite dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration